

Mécanicien·ne - spécialiste en automobile à la direction de la propreté et de l'eau (adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

| Direction d'affectation : Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) | |
|---|--|
| Lieu de Travail : | Les adjoints techniques mécaniciens spécialistes en automobile de la Section des Moyens Mécaniques (SMM) travaillent dans les ateliers de mécanique de la Direction de la Propreté et de l'Eau (7 en tout, dont 5 ateliers sur engins poids lourds et 2 sur engins de trottoir et petits matériels). Ils sont situés en bordure de Paris ou dans les communes limitrophes. |
| Fonctions : | <p>L'agent travaille au sein d'une équipe de mécaniciens, d'électriciens, de carrossiers, de magasiniers et parfois aussi de peintres sous la supervision d'un agent de maîtrise et d'un chef d'atelier. Il doit pouvoir réaliser l'ensemble des missions ci-dessous, dans le respect de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité :</p> <p style="text-align: center;">1 - RÉPARATION DU MATÉRIEL DE LA SECTION DES MOYENS MÉCANIQUES</p> <p>Assurer les recherches et réparations correspondant à tous types de pannes et casse rencontrées sur l'ensemble des matériels faisant partie du parc de la MM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • engins de collecte (bennes ordures ménagères, bennes objets encombrants) • engins de nettoyage (laveuses de trottoir ou de chaussée, aspiratrices-balayeuses de trottoir ou de chaussée) • petits matériels roulants pour l'entretien de l'espace public (triporteurs, micro-balayeuses, ...) • groupes nettoyeur haute pression (pour désaffichage ou dégraffitage) • matériels de jardin (souffleurs, tondeuses, aspire-feuilles, tracteurs, ...) • engins de viabilité hivernale (saleuses, brosses, étraves, lames à neige, chargeuses,...) <p>Les véhicules sont à motorisation GNV ou essence. Plus rarement à motorisation électrique et exceptionnellement diesel.</p> <p>Cela implique l'utilisation d'outils informatiques de diagnostic et la lecture de documentation technique pour identifier les causes de certaines pannes ou dysfonctionnements et d'un logiciel métier pour la recherche de pièces détachées nécessaires à la réparation.</p> <p style="text-align: center;">2 - MAINTENANCE DU MATÉRIEL DE LA SECTION DES MOYENS MÉCANIQUES</p> <p>Assurer la maintenance préventive et l'entretien courant des équipements mentionnés plus haut.</p> <p style="text-align: center;">3 - DÉPANNAGES PONCTUELS SUR LE TERRAIN</p> <p>Déplacements ponctuels seul ou en binôme avec véhicule et matériel de dépannage pour intervenir sur des engins en panne sur voie publique ou centres de vidage.</p> <p style="text-align: center;">4 - RELATIONS AVEC DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS</p> <p>Dans son travail quotidien, l'agent doit pouvoir échanger avec l'ensemble du service que ce soit pour renseigner, interroger ou rendre compte sur les problèmes ou les pannes rencontrées.</p> <p style="text-align: center;">5 - NETTOYAGE</p> <p>Maintenir les différents locaux, y compris les locaux du personnel et les locaux techniques dans un état d'hygiène permettant l'exercice de ses fonctions dans de bonnes conditions. Cela peut impliquer certaines mesures particulières liées à la lutte contre le coronavirus.</p> |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Temps de travail: | La durée de travail est en moyenne de 39 heures par semaine. |
| Horaires de travail : | Les agents de la maintenance travaillent en repos fixe samedi et dimanche. Il existe plusieurs horaires de travail suivant les sites : en horaire du matin 5h/12h42, en horaire d'après-midi 12h18/20h ou 12h48/20h30, en horaire de journée 7h30/16h15 avec une heure de pause méridienne, en horaire de soirée 16h23/00h05. Les week-ends et jours fériés, les ateliers sont ouverts avec la présence d'une maîtrise maintenance et d'une équipe de 2 à 3 adjoints techniques maintenance. |
| Conditions de travail : | Travail dans un atelier de mécanique avec quelques déplacements en véhicule de service dans Paris et petite couronne pour des dépannages sur voie publique ou en centre de vidage SYCTOM Les sites d'affectation seront : Aubervilliers, Porte de Clichy, Romainville, Rue de Meaux à Paris 19 ^{ème} , Ivry, Rue Bruneseau à Paris 13 ^{ème} , Rue Victor Hugo à Ivry, Rue Witchitz à Ivry Travail en équipe |
| Rémunération: | La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2000 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale ainsi que des permanences sur les week-ends et les jours fériés suivant planning annuel à raison d'1 week-end sur 5. |
| Modalités de recrutement : | Votre dossier sera proposé à la sélection du jury. Vous serez ensuite informé·e de sa décision par courrier sans aucune nouvelle démarche de votre part. Ce recrutement comprend les épreuves suivantes : I - Admissibilité : Sélection des candidatures sur dossier II - Épreuves d'admission 1 Épreuve pratique de mise en situation professionnelle 2 Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel vous disposerez des 3 premières minutes pour exposer votre parcours professionnel et vos motivations pour le poste (durée totale : 15 minutes) |
| Pour postuler : | Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (curriculum vitae et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité) en y précisant bien l'emploi recherché, à la Ville de Paris : <u>Adresse postale</u> Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04 <u>Accueil du Bureau du recrutement</u>  2, rue de Lobau - 75004 Paris <u>Métro</u> : Hôtel de Ville <u>Horaires d'ouverture</u> : de 9h à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés |
| Informations générales : | Site internet : www.paris.fr/travailler-à-la-ville-de-paris/ rubrique les recrutements sans concours |